

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

### Objet

#### RESSOURCES HUMAINES

Création d'un emploi  
fonctionnel de Directeur  
Général des Services

---

Date de convocation  
18 août 2021

---

Date d'affichage  
19 août 2021

---

Nombre de conseillers en  
exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 26

Exprimés : 26

Le vingt-quatre août deux mil vingt un à dix-neuf heures et trente minutes  
En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

**Présents :** ATES David - VERNEY Pierre - ATES Emmanuelle -  
GUILLAUME Olivier - DONJON Jacky - MONTEL Thierry - FUENTES Lionel  
- FOUCHER Guillaume - SCHOERLIN Christophe - YSARD JACOB  
Florence - PIBOULEU Carine - GLAREY Gilles - DUTHEIL Christophe -  
VANACKERE Elodie - GAZZA Mathilde - DEBAUGE Jean-Marc - GARCIA  
Fabien - LAINÉ Delphine

**Procurations :** REBATEL Nathalie à ATES Emmanuelle - GACHET Jacky à  
DONJON Jacky - FONTAINE Christine à MONTEL Thierry - ALVES DIAS  
Morgane à DEBAUGE Jean Marc - COMMUNAL Sarah à ATES David -  
BORDIER Céline à GAZZA Mathilde - GONTARD Annie à GARCIA Fabien -  
BONNOT Laurent à LAINÉ Delphine

**Excusés :** CORTES ROUX-LATOIR Véronique - BENGRIBA Jean-Claude -  
FIELBARD Virgile

Monsieur Jean-Marc DEBAUGE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Christophe DUTHEIL informe l'assemblée que conformément à  
l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou  
établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de  
l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des  
emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du besoin d'une meilleure coordination des services, il convient  
de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services qui aura  
pour mission de diriger, sous l'autorité du Maire, l'ensemble des services et  
d'en coordonner l'organisation. Il s'agit également, par la création d'emplois  
fonctionnels, de reconnaître la spécificité et la responsabilité que peuvent  
induire de tels postes au sein d'une collectivité.

Monsieur Christophe DUTHEIL propose à l'assemblée la création d'un  
emploi de Directeur Général des Services à temps complet à compter du 1er  
octobre 2021. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de  
catégorie A de la filière administrative, au(x) grade(s) d'attaché ou d'attaché  
principal par voie de détachement.

Enfin, l'agent détaché sur l'emploi de directeur général des services percevra  
la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale et la  
grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé, il bénéficiera également de la  
prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret 88-631  
du 6 mai 1988 et d'une NBI.

Il pourra également bénéficier des dispositions du régime indemnitaire de la  
collectivité.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 53,  
Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,  
Vu le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,  
Vu le tableau des emplois,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- APPROUVE la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services.
- MODIFIE ainsi le tableau des emplois.
- PRECISE que les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

CONTRES(S)	ABSTENTION(S)	NE PREND PAS PART AU VOTE	POUR(S)
0	0	0	26

Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
David ATES

